

La ville investira 7000\$ à court terme

## Amélioration des services et des locaux de la bibliothèque municipale de Prévost

Bientôt, la bibliothèque municipale de Prévost occupera toute la superficie de l'édifice Shaw. Confinée au sous-sol de cet immeuble et manquant de toute évidence d'espace pour permettre d'ajouter d'autres livres dans les rayons, cette décision fait suite à une recommandation de la Commission de la Culture dans le cadre de la politique culturelle municipale.

**-Jean Laurin-**

Pour atteindre cet objectif, le maire Claude Charbonneau a sollicité l'avis et la collaboration du Club de l'Âge d'Or et celle de la Mèche d'or, qui occupaient le premier étage de l'édifice Shaw. Ils y tenaient plusieurs activités, trois jours chaque semaine, ce qui imposait des restrictions à l'allongement des heures d'ouverture de la bibliothèque, à cause du bruit provoqué par la nature des activités hebdomadaires des deux organismes.

À l'occasion d'une rencontre tenue à l'Hôtel de ville, les présidentes de ces deux organismes ont dit qu'elles voyaient d'un œil favorable ce projet

d'amélioration puisque le maire Claude Charbonneau a proposé de les déménager et de les installer, au frais de la ville, dans le Centre Culturel de Prévost.

Madame Jeannine Paquette, présidente du Club de l'Âge d'or de Prévost a déclaré qu'elle se réjouissait de la décision de la ville parce que la bibliothèque municipale de la ville était «épouvantable» et qu'elle félicite les autorités municipales d'avoir pris cette décision.

Les locaux du Centre culturel et communautaire répondent aux besoins exprimés par les deux organismes particulièrement en ce qui a trait à l'accessibilité des personnes frappées d'un handicap. On sait que

l'édifice Shaw ne possède pas de rampe d'accès et que de plus les membres des deux organismes doivent gravir plusieurs marches abruptes limitant ainsi la participation et le nombre de membres.

Le président du Centre Culturel Communautaire, M. Yvan Gladu a déclaré n'avoir aucune objection de principe à accueillir les deux groupes des aînés, mais que des ajustements mineurs devront être acceptés par la ville et les aînés.

Le maire avait précédemment convenu avec les présidentes des deux organisations d'aînés de recommander au conseil de modifier le hall d'entrée du Centre Culturel pour améliorer notamment sa fonctionnalité et son apparence.



Enfin, Madame Louise Périard, responsable de la bibliothèque, avait soumis un rapport détaillé indiquant l'ensemble des améliorations souhaitées.

C'est le coordonnateur des loisirs de la ville, M. Christian Schryburt, qui a reçu le mandat d'enclencher le processus

d'amélioration de la bibliothèque. Pour sa part, le Directeur général de la ville, M. Réal Martin a indiqué que l'ensemble des travaux de réaménagements seront effectués directement par la ville en régie interne et que la somme de 7000\$ est disponible avant la fin de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2000.

### Une rencontre au sommet des intervenants

## Prévost planifie à long terme la réorganisation de sa bibliothèque

**-Jean Laurin-** Tous les intervenants au dossier de la bibliothèque municipale ont tenu une réunion de concertation et de planification en vue de la réorganisation de ce service à moyen terme.

Outre, la participation du Directeur régional du Ministère de la Culture et des Communications, M. Jean-Marc Parent, on notait la présence de M. Marcel Bouchard, Directeur général du CRSPB, de Mme Louise E. Dufresne, qui possède une formation de bibliothécaire professionnelle, M. Anthony Côté qui a présidé les activités du Comité de la Culture, Mme Louise Périard, M. Réal Martin, Directeur général de la ville et celle de M. Christian Schryburt, coordonnateur des Loisirs.

Les autorités de la ville voulaient ainsi coordonner les efforts des intervenants, connaître les normes du MCC pour déterminer l'ensemble des octrois offerts par le Gouvernement du Québec et les services offerts par le CRSPB en matière de réorganisation.

Plusieurs hypothèses ont fait l'objet d'analyses par les participants. La ville de Prévost souhaitait surtout connaître les nouvelles normes décrétées par le MCC afin que la bibliothèque municipale puisse s'y conformer, si un projet de relocalisation de ce service faisait l'objet d'un accord après consultations avec l'ensemble des organismes communautaires à vocation culturelle et également après avoir sollicité l'opinion de la population.

Ce projet sera par la suite mis en œuvre d'ici deux à trois ans.

### Services de santé et services sociaux

## 21 millions de dollars de plus pour répondre aux besoins de la population des Laurentides

Les établissements de santé et de services sociaux de la région des Laurentides viennent de recevoir une importante injection financière du gouvernement, soit 21 millions.

La Régie régionale de la Santé et des Services sociaux des Laurentides se réjouit de ce nouvel investissement qui permettra aux établissements de mieux répondre aux besoins de la population tout en facilitant, pour la majorité d'entre eux, l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Cette nouvelle injection comprend 5,1 millions pour la consolidation des services et 15,9 millions pour répondre à la croissance des coûts.

Ce montant de 21 millions représente 7,8% du total de 270 millions versé pour l'ensemble du Québec, alors que la population des Laurentides équivaut à 6% de la population du Québec.

«Nous sommes heureux de cette répartition, qui vise à répondre aux besoins moins bien comblés», a fait savoir le président du Conseil d'administration de la Régie régionale M. Gilles Madore.

### Mieux répondre aux besoins

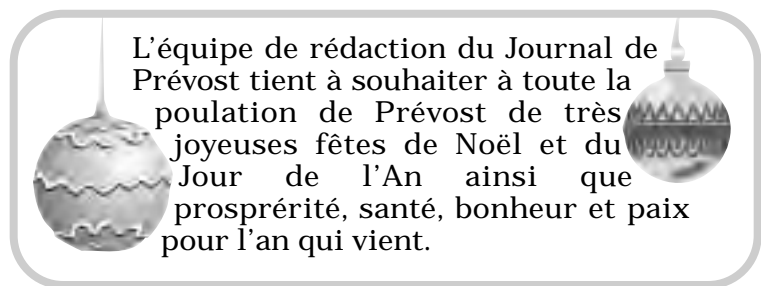
Pour le premier volet, les Laurentides recevront annuellement 5,1 millions de dollars (1,9 millions pour 2000-2001) sur les 40 millions alloués au total pour le Québec. Ces sommes serviront à améliorer le niveau de certains services rendus à la population. À ce chapitre, les CLSC des Laurentides recevront 4,3 millions (1,6 millions pour 2000-2001), les centres d'hébergement et de soins de longue durée 400 000\$ (150 000\$ pour 2000-2001) et les centres de réadaptation en déficience physique et en déficience intellectuelle: 367 000\$.

Et ce sont en particulier les soins à domicile, l'hébergement et les soins de longue durée qui seront rehaussés dans les établissements les plus en besoin. Pour ce qui est de la réadaptation, les sommes devront être affectées

en priorité pour les personnes ayant un trouble envahissant du développement (dont l'autisme) et les personnes vivant avec une déficience du langage et de la parole.

### Vers l'équilibre budgétaire

Après l'injection de ces correctifs et le rehaussement reçu pour certains services, les établissements devront faire part à la ministre Pauline Marois de leur engagement à atteindre l'équilibre à la fin de l'année financière. Ceux d'entre eux qui prévoient ne pas y parvenir devront présenter, le 15 décembre, à la ministre et à la Régie régionale, un plan de redressement échelonné au plus tard d'ici mars 2002, suivant les termes de la Loi 107. Ce plan devra être élaboré en préservant, avant tout et autant que possible, les services à la population. La Régie régionale appuiera les établissements dans cette opération et formulera son avis en vue de l'approbation ministérielle.



L'équipe de rédaction du Journal de Prévost tient à souhaiter à toute la population de Prévost de très joyeuses fêtes de Noël et du Jour de l'An ainsi que prospérité, santé, bonheur et paix pour l'an qui vient.